

**FICHE DE POSTE**  
**Enseignant.e spécialisé.e mis.e à disposition de la MDPH**  
**(maison départementale des personnes handicapées)**

<b>Etablissement</b>	- Poste à 100%, MDPH
<b>Profil du poste</b>	Le.a Coordonnateur.trice scolarité mis.e à la disposition de la MDPH est un.e enseignant.e spécialisé.e qui exerce ses activités sous la responsabilité fonctionnelle de la directrice de la MDPH et du responsable de la section enfants. Il.elle apporte toute son expertise dans le traitement des demandes relatives au parcours de scolarisation. Il.elle est affecté.e à la MDPH 79, 68 rue Alsace-Lorraine 79000 NIORT
<b>Missions</b>	<p><b>Les missions du.de la coordonnateur.trice scolarité mis.e à disposition de la MDPH aura pour missions principales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– contribuer à l'accueil, l'information et l'accompagnement des élèves et de leurs familles dans leurs démarches pour les questions relevant de la scolarisation des élèves handicapés;</li> <li>– assurer les liaisons et les articulations avec les inspecteurs de l'Éducation nationale du 1er degré, les enseignants référents, les directeurs d'écoles et les chefs d'établissements;</li> <li>– animer l'équipe pluridisciplinaire et coordonner l'instruction des dossiers à soumettre à la CDAPH pour ce qui concerne le projet personnalisé de scolarisation (PPS);</li> <li>– présenter les dossiers en CDA et participer à leur suivi pour les questions relatives à la mise en œuvre du PPS;</li> <li>– contribuer à la formation et l'information auprès des personnels de l'éducation nationale et des organismes partenaires de la MDPH pour toutes les questions relatives à la scolarisation des enfants en situation de handicap;</li> <li>– assurer toute mission spécifique liée à son expertise à la demande du responsable d'unité ou de la directrice MDPH (représentation de la MDPH, participation à des colloques, réunions nationales...).</li> </ul> <p><b>Relations hiérarchiques</b></p> <p>L'enseignant.e mis.e à disposition de la MDPH est placé.e sous l'autorité de la directrice de la MDPH des Deux-Sèvres et la responsabilité fonctionnelle du responsable de l'unité enfants. Il.elle est soumis.e aux règles d'organisation et de fonctionnement de la MDPH. L'enseignant.e demeure rattaché.e pédagogiquement et hiérarchiquement à l'IA-DASEN.</p>
<b>Diplôme requis</b>	- Certificat d'aptitudes professionnelles aux fonctions de professeur des écoles - Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH)
<b>Connaissances requises</b>	- Connaître le champ de l'enfance handicapée - Connaître les missions de l'Education nationale - Connaître les compensations du handicap pour les enfants et notamment les différentes modalités de scolarisation

<p><b>Compétences attendues</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner un réseau d'acteurs</li> <li>- Maîtriser la pédagogie et les répercussions possibles du handicap dans ce domaine</li> <li>- Accompagner des publics en difficulté</li> <li>- Animer des réunions</li> <li>- Travailler en équipe</li> <li>- Elaborer des outils de travail</li> <li>- Rédiger des écrits professionnels</li> <li>- Maîtriser les outils informatiques (traitement de textes, tableur)</li> <li>- Sens du contact</li> <li>- Capacité d'écoute et de dialogue</li> <li>- Sens de l'initiative</li> <li>- Esprit d'analyse et de synthèse</li> <li>- Sens de l'organisation</li> <li>- Facultés d'adaptation</li> </ul>
<p><b>Conditions particulières d'exercice</b></p>	<p>- Statut du poste :</p> <p><u>Cycle de travail :</u></p> <p>La durée hebdomadaire de travail est répartie sur 9 demi-journées. L'amplitude de la journée de travail est établie sur la base d'un horaire type de 8h30-17h30 avec une interruption d'une heure maximum entre 12h et 14h.</p> <p>L'organisation de l'année est maintenue sur la base d'une durée annuelle de 1607 heures.</p> <p>La durée des congés annuels est fixée par référence à la durée des congés scolaires.</p> <p><u>Permis : B</u> (véhicules de services à disposition)</p> <p><u>Déplacements :</u> réguliers</p> <p>- Modalités de service : <b>l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction</b></p>
<p><b>Eléments de rémunération</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement selon le grade et l'échelon</li> <li>- Indemnité de maître spécialisé (408)</li> </ul>
<p><b>Personne à contacter</b></p>	<p>- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau</p>
<p><b>Modalités de candidature</b></p>	<p><b>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</b></p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN.</p> <p><b>La commission se réunira entre le 27 mars et 31 mars 2017.</b></p> <p>L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la détention du CAPPEI.</p>